



Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 mars 2018 Locaux de la Crèche à Romont, 10.00 heures

Ordre du jour :

1. Salutations et nomination des scrutateurs
2. Approbation du PV de l'Assemblée générale du 5 avril 2017
3. Rapport de la Présidente
4. Comptes 2017
 - a. rapport de l'organe de révision
 - b. approbation et décharge
5. Présentation du budget 2018
6. Election des membres du Comité et de l'organe de révision
7. Divers

Retour du questionnaire de satisfaction 2017

Présents : 19 personnes dont 3 membres de la Direction, 5 membres du Comité et 1 représentante de l'ABMG-petite enfance (14 membres de l'Association)

1. **Salutations et nomination du scrutateur**

Véronique Schmoutz, Présidente, salue l'Assemblée. Régane Morand est nommée scrutatrice.

Il n'y a pas de remarques concernant l'ordre du jour et la convocation qui ont été envoyés en temps utile, soit au moins 15 jours avant l'Assemblée (art. 16 Statuts).

2. **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 avril 2017**

Le procès-verbal de la séance du 5 avril 2017 a été mis à disposition des membres de l'Association via le site internet de la Crèche. Il est **approuvé à l'unanimité**. Son auteure est remerciée.

3. **Rapport de la Présidente**

Le rapport annuel 2017 est à disposition et commenté par Véronique Schmoutz, Présidente. Sont notamment relevés :

- La vie à la crèche
La crèche dispose de 62 places, soit 190 enfants accueillis par semaine. La crèche est une petite entreprise glânoise, employant 40 collaborateurs dont 10 en formation. Casse-Noisettes a participé à de nombreux événements en Glâne.
- Le règlement du personnel a été révisé et adapté.
- Le 25^{ème} anniversaire de la crèche a pris fin en 2017, avec l'inauguration de la place de jeu extérieure et la journée portes-ouvertes.

Le rapport annuel 2017 est annexé au présent document pour en faire partie intégrante. Le rapport est **approuvé à l'unanimité** avec remerciements à son auteure.

4. **Comptes 2017**

Les commentaires suivants sont apportés aux comptes :

Le bouclage comporte un bénéfice de CHF 627.75. Il convient de préciser qu'une perte avait été budgétisée et le bénéfice est dû, d'une part à la dissolution de la réserve de CHF 14', du bénéfice du 25^{ème} ainsi que d'un remboursement de cotisations AVS payées en trop entre 2011 et 2015. En revanche, une réserve a été constituée pour un projet en faveur du personnel. Il s'agit enfin de souligner le taux de fréquentation extrêmement élevé (98,42%, à noter qu'une variation de 1% de taux de fréquentation provoque un mouvement de CHF 17'000). Merci à Christelle pour son excellent travail pour remplir la crèche. La position 301 des comptes a été dédoublée afin de se rendre compte des coûts de remplacement du personnel. Ce poste est considérable dès lors que la crèche est soumise aux normes imposées notamment par le SEJ pour la présence des collaboratrices. À noter qu'une stagiaire est employée à l'année pour les remplacements et payée en fixe. De plus, l'entier du montant n'est pas à charge de la crèche puisqu'elle touche des indemnités. S'agissant du poste 309.01, dès lors que le bénéfice 2017 était dû à la rétrocession du remboursement AVS et du bénéfice du 25^{ème}, un montant de CHF 5'000.00 sera mis à disposition du personnel pour améliorer l'ergonomie au travail. Le compte 314 a également été splitté afin de d'avoir d'avantage de visibilité par rapport aux dépenses liées au bâtiment. Les postes 319.02 et 439.03 sont à lire ensemble dès lors qu'ils comprennent les mouvements liés au 25^{ème}. Total de charges 434.00 a augmenté vu l'augmentation du tarif. Les subventions cantonales ont sensiblement augmenté. 454.01 contribution de l'HFR en lien avec une convention signée suite à la fermeture de leur crèche.

a. Rapport de l'organe de révision

Lecture est faite du rapport de l'organe de révision de la fiduciaire Marc Gobet.

b. Approbation et décharge

Les comptes 2017 sont approuvés à 13 voix et décharge en est donnée à la responsable administrative et au Comité.

Catherine Galley, responsable administrative, est remerciée pour son excellent travail.

5. **Présentation du budget 2018**

Il est relevé que le budget est établi en septembre de l'année précédente déjà dès lors qu'il doit être présenté à l'ABMG. Le compte 309.01 a été revu à la hausse notamment avec la formation « signons ensemble ». Christelle Balsiger présente brièvement le concept qui est une belle réussite. Le 17 avril 2018 aura lieu une soirée d'information à l'intention des parents à ce sujet. Par ailleurs, une formation approfondie en premiers secours est prévue (en plus des « refresh » annuels en premiers secours, l'exercice pompier « surprise » qui a lieu chaque année et par n'importe quel temps et les exercices réguliers d'évacuation dans les groupes). Le compte 318.03 (logiciel de gestion de la crèche) a été augmenté en vue d'acquiescer un logiciel de gestion des tâches de la Direction et du Comité. Le compte 451.02 est nouveau dès lors que l'Etat ne participe pas à toutes les formations. Le don de la Loterie romande est la seule subvention touchée par la Crèche directement. Il ne s'agit pas d'un droit. Le budget 2018 présente une perte de CHF 41'634.00, avec un taux de fréquentation de 95%, notamment pour tenir compte de l'arrivée d'éventuels concurrents dans la région. La Direction et le Comité feront en sorte de respecter au maximum le budget et d'améliorer ces chiffres. En l'état, la réserve pour le maintien du prix coûtant ne doit pas être entamée.

6. **Election des membres du Comité et de l'organe de révision (art. 21 et 27 des statuts)**

M. Delabays, suite à son départ du Conseil communal, a démissionné de sa fonction de membre du Comité.

L'Assemblée élit à l'unanimité

- ***Véronique Schmoutz***
- ***Sonja Hurni***
- ***Bertrand Cuany***

- *Réjane Bourqui*
- *Caroline Nicolet*
- *Elise Guélat Rion*
- *Sylvain Zendali*
- *Jean-Pierre Vaucher, représentant de la commune d'Ecublens*
- *Thierry Schmid, représentant de la commune de Romont*
comme membres du Comité.

L'organe de révision Fiduciaire Marc Gobet SA est également réélu à l'unanimité.

Véronique Schmoutz remercie tous les membres du Comité pour le travail effectué bénévolement tout au long de l'année que ce soit lors des séances mensuelles et dans les différents groupes de travail.

7. Divers

Madame Reynaud prend la parole et relève que la crèche Casse-Noisettes fonctionne très bien et que c'est un plaisir de travailler avec. Elle précise que s'agissant des éventuelles nouvelles structures en Glâne, l'ABMG est en train d'évaluer les besoins en terme de places d'accueil. Véronique Schmoutz remercie également la représentante de l'ABMG pour la bonne collaboration.

Véronique Schmoutz réitère ses remerciements à la Direction, au personnel, aux membres du Comité ainsi qu'aux membres présents et l'ABMG et ses collaboratrices.

Retour du questionnaire de satisfaction 2017

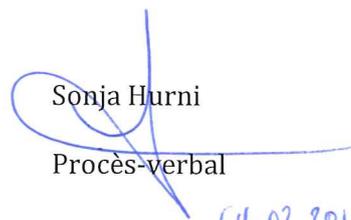
Véronique Schmoutz présente le résultat du questionnaire de satisfaction et précise que diverses mesures seront prises pour améliorer les points critiqués, notamment la gestion de la phase d'adaptation, la communication en lien avec la provenance des aliments pour la confection des repas, la sécurité autour de la crèche et les fermetures annuelles de la crèche.

L'Assemblée est levée à 11.40 heures et est suivie d'un apéritif.

Romont, mars-avril 2018/sh


Véronique Schmoutz

Présidente


Sonja Hurni
Procès-verbal
(16.02.2019)

Annexe : rapport annuel 2017